

JCDecaux SA
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 3 244 275,27€
Siège Social : 17, rue Soyer - 92200 Neuilly-sur-Seine (France)
307 570 747 RCS Nanterre

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RESOLUTIONS PRESENTEES **A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 MAI 2019**

Chers Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de présenter les projets de résolutions soumis par votre Directoire à votre Assemblée de façon synthétique. Il ne prétend pas à l'exhaustivité ; aussi est-il indispensable que vous procédiez à une lecture attentive du texte des projets de résolutions avant d'exercer votre droit de vote.

L'exposé de la situation financière, de l'activité et des résultats de la société et de son groupe au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses informations prescrites par les dispositions légales et réglementaires en vigueur figurent également dans le Document de référence 2018 auxquels vous êtes invités à vous reporter.

I - Comptes de l'exercice 2018 et dividende (résolutions 1 à 3)

La 1^{ère} résolution concerne l'approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018 et du montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Le résultat net comptable de l'exercice 2018 s'élève à 25 444 084,73 euros. Les commentaires détaillés sur les comptes sociaux figurent dans le document de référence.

Le montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement s'élève à 163 262 euros.

La 2^{ème} résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés. Le résultat net comptable consolidé part du groupe de l'exercice 2018 s'élève à 219,9 millions euros. Les commentaires sur les comptes consolidés figurent dans le document de référence.

La 3^{ème} résolution a pour objet l'affectation du résultat.

Il est proposé à l'Assemblée Générale, d'affecter la totalité du bénéfice de l'exercice clos, soit 25 444 084,73 euros au poste « Report à nouveau » portant ainsi son montant de - 60 113 208,26 euros à - 34 669 123,53 euros.

Puis il est proposé à l'Assemblée Générale, d'affecter la totalité du poste « Report à nouveau » au poste « autres réserves » portant ainsi son montant de 168 488 345,17 euros à 133 819 221,64 euros.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter au paiement des dividendes un montant de 123 430 003 euros par prélèvement sur le poste « autres réserves », portant ainsi son montant de 133 819 221,64 euros à 10 389 218,64 euros.

Le dividende par action est fixé à 0,58 euro.

Il sera détaché le 21 mai et mis en paiement à compter du 23 mai.

II- Conventions et engagements règlementés (résolution 4)

Aucune convention réglementée ou engagement règlementé n'a été conclu au cours de l'exercice 2018.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés figure dans le document de référence ainsi que sur le site Internet de la Société.

III - Renouvellement des mandats de six membres du Conseil de Surveillance (résolutions 5 à 10)

Il vous est proposé de renouveler, sur recommandation du Conseil de surveillance après avis du Comité des rémunérations et des nominations, les mandats de membre du Conseil de surveillance de :

- M. Gérard Degonse pour une durée de 3 ans ;
- M. Michel Bleitrach pour une durée de 2 ans ;
- Mme Alexia Decaux-Lefort pour une durée de 3 ans ;
- M. Jean-Pierre Decaux pour une durée d'1 an ;
- M. Pierre Mutz pour une durée d'1 an ;
- M. Pierre-Alain Pariente pour une durée d'1 an.

Vous trouverez en annexe du rapport les biographies de ces six membres du Conseil de surveillance.

Si vous approuvez l'ensemble de ces résolutions, le Conseil de surveillance comptera 10 membres (hors le membre du Conseil de surveillance représentant les salariés), dont 4 femmes et 6 hommes et dont 5 membres indépendants.

IV- Rémunérations des mandataires sociaux (résolutions 11 à 15)

Par les 11^{ème} et 12^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver les éléments de la politique de rémunération (*vote ex ante*) du Président du Directoire, des membres du Directoire, du Président du Conseil de surveillance et des membres du Conseil de surveillance.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat sont répertoriés dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

Par les 13^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème} résolutions, il vous est demandé d'approuver les éléments de la rémunération versés ou attribués, au cours de l'exercice 2018, au Président du Directoire, au Président du Conseil de surveillance et aux membres du Directoire (*vote ex post*).

Lesdits éléments de rémunération sont répertoriés dans le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise auquel les résolutions font référence.

Le rapport du Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figure dans le Document de référence.

V - Autorisation à donner au Directoire (résolutions 16 à 27)

Nous vous rappelons que, du fait d'une durée de vie limitée, certaines autorisations conférées à votre Directoire, destinées à donner à la Société les moyens financiers de se développer et de mener sa stratégie à bien, doivent être renouvelées.

Les plafonds et la durée de validité des résolutions sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'Assemblée Générale					
N°	Objet	Durée	Motifs des possibles utilisations de la délégation	Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix
16	Programme de rachat d'action	18 mois	<ul style="list-style-type: none"> - la mise en œuvre de plans d'options d'achat d'actions de la Société ou de plans similaires - l'attribution ou cession d'actions aux salariés - l'attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux - la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital - l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés - la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport - l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité - la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise 	<ul style="list-style-type: none"> - 10 % de son capital social tel qu'ajusté par les opérations l'affectant postérieurement à cette assemblée - Montant global maximum affecté au programme de rachat : 1 064 051 750 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix d'achat maximum d'achat : 50 euros par action
17	Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues	18 mois	<ul style="list-style-type: none"> - réduire le capital de votre Société 	<ul style="list-style-type: none"> - Possibilité d'annuler dans la période de 24 mois à compter de la mise en œuvre du programme, sans excéder 10% des actions composant le capital de la société 	
18	Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS), d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre. 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximal nominal : 2,3M€ 	<ul style="list-style-type: none"> - Prix fixé par votre Directoire

Tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'Assemblée Générale

N°	Objet	Durée	Motifs des possibles utilisations de la délégation	Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix
19	Augmentation de capital sans DPS par offre au public	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter le capital social par émission - avec suppression du DPS - d'actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, par offre au public 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximal nominal : 2,3M€, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 18ème résolution (2,3M€) 	<p style="text-align: center;">Conformément à l'art L225-136 C.com :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix d'émission des actions émises directement sera fixé par votre Directoire et sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%), - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus.
20	Augmentation de capital sans DPS par placements privés	26 mois	<ul style="list-style-type: none"> - augmenter le capital social par émission - avec suppression du DPS - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de votre Société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance par placement privé visé à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. 	<ul style="list-style-type: none"> - Montant maximal nominal : 2,3M€ ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 18ème résolution (2,3M€) sans toutefois pouvoir excéder 20% du capital par an. 	<p style="text-align: center;">Conformément à l'art L225-136 C.com :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le prix d'émission des actions émises directement sera fixé par votre Directoire et sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5%), - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini ci-dessus.

Tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'Assemblée Générale

N°	Objet	Durée	Motifs des possibles utilisations de la délégation	Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix
21	Autorisation consentie au Directoire de fixer le prix d'émission des augmentations de capital sans DPS dans la limite de 10% du capital social par périodes de 12 mois	26 mois	- augmenter le capital social en vertu de la dix-neuvième ou vingtième résolution.	- 10% du capital social par période de 12 mois (étant précisé que cette limite sera appréciée au jour de la décision d'émission des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre) ; étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la 18ème résolution (2,3M€).	- le prix d'émission des actions sera au moins égal au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris, pondéré par les volumes lors de la dernière séance de bourse précédant la fixation du prix de l'émission ou, s'il est plus faible, au cours moyen de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris, pondéré par les volumes arrêtés en cours de séance au moment où le prix d'émission est fixé, dans les deux cas, éventuellement diminué d'une décote maximum de 10 % ; - ces modalités seront également applicables en cas d'émission de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre.
22	Augmentation de capital pour rémunérer un apport en nature	26 mois	- émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.	- 10% du capital et le montant nominal global de l'augmentation s'impute sur le montant global fixé à la 18ème résolution (2,3M€)	
23	Augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices et/ou primes	26 mois	- augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	- 2,3M€, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant global fixé à la 18ème résolution (2,3M€)	- Le montant des sommes à incorporer et le nombre de titres et/ou du nouveau montant nominal des titres sera fixé par votre Directoire
24	Option de sur-allocation	26 mois	- augmenter le nombre de titres à émettre (option de sur-allocation) en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.	- 2,3M€, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond fixé par la 18ème résolution (2,3M€).	- Le prix sera le même que celui de l'émission initiale. L'augmentation de capital devra intervenir dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (à ce jour dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15% de l'émission initiale).
25	Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions	26 mois	- consentir des SO aux salariés et/ou aux mandataires sociaux	- Dans la limite de 4 % du capital social au jour de la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre total des options pouvant être octroyées aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra donner droit à souscrire ou à acheter un nombre d'actions supérieur à 0,04% du capital social au sein de cette enveloppe.	- Le prix sera fixé par votre Directoire et ne pourra pas être inférieur à la moyenne des cours d'ouverture lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties.

Tableau synthétique sur les résolutions financières présentées à l'Assemblée Générale

N°	Objet	Durée	Motifs des possibles utilisations de la délégation	Plafond particulier	Prix ou modalités de détermination du prix
26	Attribution d'actions gratuites	26 mois	- procéder à des attributions gratuites d'actions ou à en émettre au profit des salariés et/ou aux mandataires sociaux	- Dans la limite de 0,5 % du capital social au jour de la décision de l'Assemblée Générale, étant précisé que le nombre total d'actions pouvant être attribué gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourra dépasser 0,08 % du capital social au sein de cette enveloppe.	
27	Augmentation de capital dans le cadre d'un PEE	26 mois	- augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.	- 20 000€ étant précisé que le montant nominal global de l'augmentation s'impute sur le montant global fixé à la 18ème résolution (2,3M€)	- Le prix d'émission sera fixé par votre Directoire et ne pourra être ni inférieur de plus de 20 %, ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

VI Pouvoirs au Conseil de surveillance et Pouvoirs pour les formalités (résolution 28 et 29)

La 28^{ème} résolution vise à donner tous pouvoirs au Conseil de surveillance afin de mettre les statuts en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire, conformément aux dispositions issues de la loi Sapin II.

Enfin, la 29^{ème} résolution attribue des pouvoirs généraux pour les formalités.

Le Directoire

ANNEXES

M. GERARD DEGONSE – PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



71 ans - Nationalité française

Détient 50 757 actions

Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

Président du Conseil de surveillance depuis le 15 mai 2013, le Conseil de surveillance du 19 mai 2016 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Il est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013.

Date de 1ère nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance :	15 mai 2013
Date du dernier renouvellement du mandat de membre du Conseil de surveillance:	19 mai 2016
Date d'échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance:	jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduité au Conseil de surveillance : 100 %

Taux d'assiduité au Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

M. Gérard Degonse est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

M. Gérard Degonse a occupé le poste de Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding jusqu'au 30 juin 2017. M. Gérard Degonse a également occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration du Groupe JCDecaux, dont il a été membre du Directoire, de 2000 à 2010. Avant de rejoindre le Groupe JCDecaux, M. Gérard Degonse était Directeur du Financement et de la Trésorerie du Groupe Elf Aquitaine. Auparavant, il avait été Vice President Treasurer et Company Secretary d'Euro Disney.

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)	Administrateur (1ère nomination : 2 mars 2011)
Octo Technology (France)	Membre du Conseil de surveillance (1ère nomination : 2011)
SCI CARO DES PINS (France)	Gérant (1ère nomination : 22 mars 2018)

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

JCDecaux Holding (SAS) (France)	Directeur Général délégué (jusqu'au 30 juin 2017)
Lendix (France)	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30 juin 2017)
BDC (France)	Administrateur (jusqu'au 30 juin 2017)
HLD E (Luxembourg)	Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30 juin 2017)

M. MICHEL BLEITRACH (MEMBRE INDEPENDANT) – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



73 ans - Nationalité française
 Détient 1 000 actions
 Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

M. Michel Bleitrach est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013 et Président du Comité Ethique depuis le 5 décembre 2018.

Date de 1ère nomination :	15 mai 2013
Date du dernier renouvellement :	19 mai 2016
Date d'échéance du mandat :	jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduité au Conseil de surveillance : 100 %
 Taux d'assiduité au Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique (X65) et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, M. Michel Bleitrach est également titulaire d'une licence de Sciences Economiques et d'un Master Of Business Administration (Berkeley).
 Il est Administrateur et Président du Comité des rémunérations et des nominations de SPIE SA. M. Michel Bleitrach est Président honoraire de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires. Il est Administrateur de SOCOTEC et Président du Conseil de surveillance d'INDIGO.
 M. Michel Bleitrach était précédemment Président Exécutif de SAUR. Auparavant, il a occupé les fonctions de Président du Directoire de KEOLIS.

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

ALBIOMA (France) (société cotée)	Vice-Président du Conseil d'administration (jusqu'au 30 mai 2018)
SPIE SA (France) (société cotée)	Administrateur (1ère nomination : 2011)
INDIGO (France)	Président du Conseil de surveillance (1ère nomination : 2 juillet 2014)
SOCOTEC (France)	Administrateur (1ère nomination : 1er octobre 2016)

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

VEDICI (France)	Administrateur (jusqu'au 16 septembre 2014)
KEOLIS SA (France)	Administrateur (jusqu'au 31 mars 2014)

MME ALEXIA DECAUX-LEFORT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



33 ans - Nationalité française
 Détient 1 000 actions
 Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1ère nomination :	15 mai 2013
Date du dernier renouvellement :	19 mai 2016
Date d'échéance du mandat :	jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduité au Conseil de surveillance : 80 %

Mme Alexia Decaux-Lefort est diplômée de l'Université de Warwick (Royaume-Uni).
 Depuis octobre 2017, Mme Alexia Decaux-Lefort occupe le poste de Marketing Project Leader chez Piaget, au sein du Groupe Richemont International, dans lequel elle a commencé sa carrière en 2008.

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Néant	
-------	--

M. JEAN-PIERRE DECAUX – VICE-PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



75 ans - Nationalité française

Détient 1574 actions

Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

Vice-Président du Conseil de surveillance depuis le 9 octobre 2000, le Conseil de surveillance du 14 mai 2014 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil de surveillance (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018).

Date de 1ère nomination en qualité de membre du Conseil de surveillance :

9 octobre 2000

Date du dernier renouvellement de membre du Conseil de surveillance:

11 mai 2017

Date d'échéance du mandat de membre du Conseil de surveillance:

jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduite au conseil de surveillance : 80 %

Tout au long de sa carrière au sein du Groupe, qu'il a rejoint dès son origine en 1964, M. Jean-Pierre Decaux a exercé de nombreux mandats. Il a notamment été Président-Directeur Général de la Société S.O.P.A.C.T. (Société de Publicité des Atribus® et des Cabines Téléphoniques) de 1975 à 1988, Président-Directeur Général de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain) de 1980 à 2001, Directeur Général de Decaux SA (devenue JCDecaux SA) de 1989 à 2000 et Président-Directeur Général de la Société S.E.M.U.P. (Société d'Exploitation du Mobilier Urbain Publicitaire) de 1995 à 2001.

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

SCI Bagavi

Gérant (1ère nomination : nc)

SCI Criluca

Gérant (1ère nomination : nc)

SCI JPJM

Gérant (1ère nomination : 15 janvier 2016)

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

SCI de la Plaine Saint Pierre (France)

Gérant (jusqu'au 10 janvier 2015)

M. PIERRE MUTZ (MEMBRE INDEPENDANT) – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



76 ans - Nationalité française
 Détient 1000 actions
 Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

M. Pierre Mutz est également membre du Comité d'audit depuis le 13 mai 2009, Président du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013 et membre du Comité Ethique depuis le 5 décembre 2018.

Date de 1ère nomination :	13 mai 2009
Date du dernier renouvellement :	13 mai 2015
Date d'échéance du mandat :	jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduité au Conseil de surveillance : 100 %
 Taux d'assiduité au Comité d'audit : 100 %
 Taux d'assiduité au Comité des rémunérations et des nominations : 100 %

Diplômé de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Pierre Mutz a débuté sa carrière dans l'armée en 1963, puis a rejoint le Corps Préfectoral en 1980 au sein duquel il a notamment été chef du cabinet du Préfet de police de Paris, Administrateur civil, sous-directeur du personnel de la Préfecture de police et Préfet, Directeur du cabinet du Préfet de police de Paris.
 Il a également été Préfet de l'Essonne de 1996 à 2000, Préfet de la région Limousin et Préfet de la Haute-Vienne (hors classe) de 2000 à 2002, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale de 2002 à 2004 ainsi que Préfet de police de Paris de 2004 à 2007.
 Puis il a exercé les fonctions de Préfet de la région Ile-de-France et Préfet de Paris entre mai 2007 et octobre 2008.
 M. Pierre Mutz est Préfet de Région Honoraire.
 M. Pierre Mutz est Commandeur de la Légion d'honneur et Grand-croix de l'Ordre national du Mérite.

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Eiffage (société cotée) (France)	Conseiller du Président (1ère nomination : 1er décembre 2008)
----------------------------------	---

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Axa France IARD (France)	Administrateur (jusqu'au 6 mai 2015)
Ecole Normale Supérieure (France)	Administrateur (jusqu'en juin 2014)
Groupe Logement Français (France)	Président du Conseil de surveillance (jusqu'en décembre 2016)
France Habitation (France)	Administrateur (jusqu'en juin 2016)

M. PIERRE-ALAIN PARIENTE – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE



83 ans - Nationalité française
 Détient 1020 actions
 Adresse professionnelle : 17 rue Soyer, 92200 Neuilly-sur-Seine

Date de 1ère nomination :	9 octobre 2000
Date du dernier renouvellement :	11 mai 2017
Date d'échéance du mandat :	jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2019 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Taux d'assiduité au Conseil de surveillance : 100 %

M. Pierre-Alain Pariente a exercé diverses fonctions salariées au sein du Groupe de 1970 à 1999, dont celle de Directeur Commercial de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain).

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS LES SOCIETES DU GROUPE

Néant	
-------	--

MANDATS OU FONCTIONS EXERCES EN 2018 DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

S.C.E.A. La Ferme de Chateluis (France)	Gérant (1ère nomination : 23 juillet 2001)
Arthur SA (France)	Administrateur (1ère nomination : nc)

MANDATS AYANT EXPIRE AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES DANS DES SOCIETES HORS GROUPE

Néant	
-------	--